Le déploiement de la démarche PFSP de l'échelle nationale à l'échelon local

Développeur national

→Impulse les dynamique sur les départements/région

→ Anime les premières formations sur ces territoires

Développeur local (=IREPS)

→Forme les animateurs sur le territoire

→ Aide au déploiement de la démarche PSFP au niveau local

Coordinateur local (s'appuie sur le groupe Référent local)

→Coordonne la mise en place de la démarche PSFP sur la commune / la ville

Animateurs

→ Animent les ateliers PSFP sur la commune / la ville

Les engagements de la ville/commune lors du déploiement de la démarche

- Nommer un référent local qui a la charge d'assurer le suivi du projet
- Assurer l'information sur le territoire quant à la mise en œuvre du programme
- Mettre à disposition des locaux adaptés (pour la réunion d'information publique et pour les séances psfp) + assurer la convivialité
- Mettre à disposition des personnels
  - Pour les réunions d'information
  - Pour l'animation des 14 séances de psfp
  - Pour la prise en charge des enfants en bas âge durant les séances psfp
  - Pour les réunions de bilans

Le rôle du coordinateur local

- Organiser les réunions d'information
  - Auprès des professionnels du territoire
  - Faciliter la diffusion de l'information en direction des familles
  - Identifier au préalable de la formation des animateurs et les personnes pouvant co-animer les séquences
  - Identifier les membres du groupe référent PSFP (qui seront réunis plusieurs fois au cours du projet pour des points d'étape ou de bilan)
  - Identifier/sélectionner les familles bénéficiaires du dispositif
  - Assurer le bon déroulement des séquences PSFP (locaux adaptés, personnel en nombre suffisant, prévoir le goûter, aide à la préparation des séquences PSFP et si besoin animation en cas de défaillance d'un des animateurs du programme)

Le groupe référent : composition et rôle

- Composition :
  - des professionnels au contact des familles
  - des élus

- Rôles :
  - Promouvoir PFSP sur le territoire
  - Identifier les futures familles bénéficiaires, les accompagner à s'inscrire

Pour une bonne mise en place du programme, il est important de développer une communication avec des partenaires clefs

- Différents services municipaux (sport, culture, enfance…)
- Associations partenaires (sport, loisirs, culture, parents d'élèves…)
- Des professionnels dans des domaines spécialisés (PMI, REAAP, CAF, CJC…)
- L'Education Nationale

Communication sur le programme

Identification des familles

La communication

- À l'échelle du territoire
  - Journal local
  - Site internet de la ville
  - Panneaux d'information
  - Affichettes dans les lieux fréquentées par les familles
  - Flyers distribués dans les carnets scolaires (par ex.)

A partir de mars, participez au parcours SFP Soutien aux Familles et à la Parentalité

« Parce que l'on devient parent dans la relation avec ses enfants »

PARCE QUE VOUS VOUS DEMANDEZ :

- Comment exercer mon autorité en restant juste et respecté ?
- Comment faire face aux colères, aux caprices et aux frustrations de mes enfants ?
- Comment gérer mon stress ? Comment gérer mon temps ?
- Comment communiquer dans le calme
- Comment aider mes enfants à s'épanouir en sécurité ?

Réunion d'information
Mercredi 3 février 2016
A 18 h
Salle de la mairie

ireps Haute-Normandie

Ville de Pont-Audemer

Modalité :

- Une fois par semaine de mars à juin 2016
- Le mardi de 17 h à 19 h 30 (sauf pendant les vacances scolaires) (lieu à préciser)
- Les ateliers seront encadrés par des animateurs professionnels
- Accueil avec un goûter offert par la mairie
- Les ateliers, gratuits, sont ouverts aux parents et à leurs enfants âgés de 6 à 11 ans
- Garderie sur place pour les enfants plus jeunes (à partir de 2 ans et demi), si besoin

Renseignements / inscription avant le 3 février 2016

Auprès de Chloé Pellerin
Coordonnatrice Réseau Local de Promotion de la Santé
Communauté de Communes de Pont-Audemer
02-32-41-08-15
chloé.pellerin@ville-pont-audemer.fr

Les animateurs du programme

- Sont repérés par différents biais
- mais dans tous les cas → participation à la formation pour confirmer leur capacité à animer le programme

- Préalables
  - Ils doivent avoir envie d'animer ce programme
  - Ils doivent avoir des compétences en animation collective
  - Ils doivent avoir une posture professionnelle non jugeante et distanciée pour pouvoir aborder des thématiques parfois complexes
  - Il doit y avoir au moins un « animateur jeunesse » pour animer le groupe d'enfants

Une formation indispensable avant de se lancer dans l'animation du programme

- Groupe référent + animateurs : 3 jours
  - Données globales sur le dispositif
  - Les postures à adapter vis-à-vis des familles
  - Les ressources locales si cela peut s'avérer utiles dans le cadre des animations d'ateliers

- Les animateurs : + 2 jours
  - Découverte des sessions parents/enfants/famille
  - Entrainement à l'animation de certaines séquences

Les choix des familles

- Après réception des candidatures des familles :

→Sélection du groupe selon différents critères dont :

- •Compréhension de la langue française
- •Des difficultés rencontrées au sein de la famille (parents et/ou enfants)
  - •Violence verbale et/ou physique
  - •Consommation de substance(s) psychoactive(s)
  - •Difficultés de communication entre les parents les enfants

- •Le groupe est constitué afin d'avoir 3 typologies de familles au sein du groupe (selon le niveau de « bruit »…)

→Un critère d'exclusion : une pathologie psychiatrique grave

- Animateurs formés
- Locaux adaptés
- Familles recrutées

Démarrage des séances PSFP